

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20231123DEC156

Objet: Avenants relatifs aux travaux d'extension de l'Espace Jacques Duret

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le chantier d'extension de l'espace Jacques Duret et notamment les marchés de travaux n° 2022-494, 2022-498, 2022-500, 2022-501 et 2022-565,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont entraîné des travaux supplémentaires et la suppression de certaines prestations,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-494 :

- Titulaire : SAS BAZIN BATIMENT – 38200 SEYSSUEL
- Dénomination du marché : Travaux d'extension de l'espace Jacques Duret
- Lot 1 : Gros oeuvre
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : 0,00. Le montant des travaux en plus et moins values s'annulent.

Article 2 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-498 :

- Titulaire : ENTREPRISE DAZY SARL – 01750 REPLONGES
- Dénomination du marché : Travaux d'extension de l'espace Jacques Duret
- Lot 2 : Etanchéité
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : + 1 298,22 € H.T.

Article 3 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-500 :

- Titulaire : METALLIANCE INDUSTRIE – 69320 FEYZIN
- Dénomination du marché : Travaux d'extension de l'espace Jacques Duret
- Lot 4 : Serrurerie
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : - 10 382,00 € H.T.

Article 4 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-501 :

- Titulaire : MENUISERIE AGENCEMENT CONCEPT (MAC) – 01700 MIRIBEL
- Dénomination du marché : Travaux d'extension de l'espace Jacques Duret
- Lot 5 : Menuiserie intérieure
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : + 810,00 € H.T.

Article 5 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-565 :

- Titulaire : SANTERNE CENTRE EST ENERGIES – 42354 LA TALAUDIÈRE
- Dénomination du marché : Travaux d'extension de l'espace Jacques Duret
- Lot 9 : Chaufferie – Ventilation – Plomberie - Sanitaire
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires et suppression de certaines prestations
- Montant de l'avenant : + 4 135,07 € H.T.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville.

Article 7 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 8 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,